



Ville d'Esch-sur-Alzette

Exercice 2019

Article budgétaire : 2/170/707110/99002 titre n°4

## Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2017 à 2018

au montant de EUR ---- - 45,80 €-----  
(en toutes lettres) moins quarante-cinq virgule quatre-vingt euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2019

Le chef de service,

---

Le présent rôle des exercices 2017 à 2018 a été arrêté à la somme de moins quarante-cinq virgule quatre-vingt euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du .....

Le collège des bourgmestre et échevins,

---

No .....

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de moins quarante-cinq virgule quatre-vingt euros

Esch-sur-Alzette, le .....

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

---

No .....

Vu et .....

.....